

APPEL A CANDIDATURES

CENTRE DE VACCINATION GRATUITE DANS LE PAS-DE-CALAIS

DOSSIER DE DEMANDE D'HABILITATION

Tout organisme énuméré à l'article D. 3111-22 du code de la santé publique et candidat à une habilitation pour constituer un centre de vaccination adresse sa demande d'habilitation au directeur général de l'agence régionale de santé en application de l'article D. 3111-23 du même code.

Lancement de l'appel à candidatures : lundi 27 mars 2023

Date limite de dépôt des candidatures : vendredi 12 mai 2023 à minuit

Publication des résultats : vendredi 9 juin 2023 au plus tard

Date de mise en service du centre de vaccination : 1er septembre 2023

Contact : Romain RODRIGUEZ - chargé de mission prévention intégrée aux soins

E-mail : ars-hdf-pps-parcours@ars.sante.fr

Téléphone : 03. 62. 72. 77. 79 (ligne directe) / 03.62.72.87.57. (Secrétariat)

La candidature, signée par le représentant légal de la structure porteuse, est adressée au plus tard le 12 mai 2023 à minuit à l'appui :

- du présent dossier de demande d'habilitation ;
- des pièces justificatives mentionnées dans le présent dossier ;
- le cas échéant, la demande d'autorisation dérogatoire pour la dispensation des médicaments et des vaccins par un médecin ;
- les budgets prévisionnels 2023 et 2024 (voir Annexes n°1 et 2) ;
- de tous autres documents utiles.

Ces documents sont à adresser à l'Agence régionale de santé Hauts-de-France :

Par voie postale à :

M. Hugo GILARDI
Directeur général
ARS Hauts-de-France
556 avenue Willy Brandt
59 777 EURALILLE

ET par voie électronique à :

ars-hdf-pps-parcours@ars.sante.fr

I. ETABLISSEMENT OU ORGANISME DEMANDEUR

DENOMINATION	
ADRESSE DU SIEGE	
FORME JURIDIQUE	
NOM ET QUALITE DE LA PERSONNE RESPONSABLE	

II. CARACTERISTIQUES DU CENTRE

- **Dispositions générales**

	SITE PRINCIPAL	ANTENNES EVENTUELLES
ADRESSE DU.DES LIEU.X D'IMPLANTATION		
TRANSPORTS EN COMMUN LE(S) DESSERVANT		
DISPOSITIF(S) MOBILE(S), le cas échéant	<i>Préciser notamment le type d'infrastructure et le rayonnement géographique</i>	

- **Personnels du centre de vaccination**

	IDENTITE	TEMPS DE PRESENCE (ETP)	DIPLÔME / QUALIFICATION (à joindre en annexe)	FORMATION SPECIFIQUE ADAPTEE AUX MISSIONS DU CENTRE (à joindre en annexe)
MEDECIN(S)				
INFIRMIER(S)				
PHARMACIEN(S)				
SAGE-FEMME(S)				
SECRETAIRE(S)				
PERSONNEL(S) D'ACCUEIL				
AUTRES (A PRECISER)				

• **Vaccins proposés et activité prévisionnelle :**

PRINCIPAUX VACCINS POUVANT ÊTRE PROPOSES PAR LE CENTRE conformément au calendrier vaccinal	ACTIVITE PREVISIONNELLE EN NOMBRE DE VACCINS ADMINISTRES
DIPHTERIE / TETANOS / POLIO / COQUELUCHE	
GRIPPE SAISONNIERE	
HEPATITE A	
HEPATITE B	
MENINGOCOQUE C	
PAPILLOMAVIRUS HUMAINS (HPV)	
PNEUMOCOQUE	
ROUGEOLE / OREILLONS / RUBEOLE	
AUTRES VACCINS (à préciser)	

• **Locaux et Matériel :**

- Description des locaux (joindre un plan ou un schéma) :

.....

.....

.....

.....

- Description des conditions d'accès (à l'extérieur et à l'intérieur) :

.....

.....

.....

.....

- Matériel (liste et description) :

Exemples : équipements de protection individuelle, fauteuil de prélèvement, réfrigérateur pour la conservation des médicaments et vaccins, dispositif de contrôle de température, armoire à pharmacie, ...

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Moyens de secours :

Exemples : défibrillateur, bouteille d'oxygène, aspirateur à mucosité, trousse d'urgence, sac de premiers secours ...

.....

.....

.....

.....

.....

III. ORGANISATION ET PRISE EN CHARGE

- Horaires d'ouverture :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
HORAIRES						

- Horaires de consultations :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
HORAIRES						

- Permanence téléphonique et prise en charge (avec ou sans rendez, logiciel en ligne) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

- Conditions de conservation des dossiers :

.....
.....
.....
.....

- Modalités de dispensation d'un entretien individuel d'information et de conseil :

.....
.....
.....
.....

IV. ACTIONS D'INFORMATIONS ET DE VACCINATION (DITES « HORS-LES-MURS et « ALLER-VERS »)

- Publics prioritaires visés et structures correspondantes (personnes en situation de précarité ou éloignées du système de soins, en situation de handicap, publics migrants, communauté des gens du voyage, autres)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- Recours à un dispositif mobile, le cas échéant :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Personnels affectés aux actions hors les murs (d'information et de vaccination) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Nombre de demi-journées hebdomadaires consacrées aux actions « hors-les-murs » et « aller-vers » :

.....

.....

.....

.....

.....

- Conventions de partenariats prévues (professionnelles et associatives) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

V. QUALITE ET SECURITE DES SOINS

- Moyens utilisés pour garantir le respect des règles d'hygiène (à joindre en annexe) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Conditions d'approvisionnement, de détention, de contrôle et de gestion des médicaments ou des vaccins, dont procédures en cas d'excursion de température et de transport des vaccins pour les actions hors les murs (à joindre en annexe) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Modalités de mise à disposition des vaccins aux centres d'examens de santé (CES) et aux services de santé universitaires (SSU) (à joindre en annexe) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Conditions de dispensation des médicaments et vaccins (à joindre en annexe) :
Conformément aux dispositions des articles R3112-14 du CSP, la dispensation des médicaments dans les centres de vaccination est effectuée par un pharmacien inscrit au tableau de l'Ordre national des pharmaciens. Toutefois, à titre dérogatoire lorsque l'activité ne justifie pas la présence d'un pharmacien à temps plein dans le centre, le directeur général de l'agence régionale de santé peut autoriser un médecin du centre à assurer l'approvisionnement, la détention, le contrôle et la gestion des médicaments et à les dispenser directement aux malades, en application respectivement des articles R3112-15 du CSP. Dans ce cas, joindre à la présente la demande de dérogation.

.....

.....

.....

.....

- Temps de présence du pharmacien (si pharmacien au sein de la structure) :

.....

.....

.....

- Modalités d'élimination des déchets d'activité de soins (à joindre en annexe) :

.....

.....

.....

.....

- Disponibilité du matériel et des médicaments nécessaires au traitement des éventuelles réactions (à joindre en annexe) :

.....

.....

.....

.....

- Déclaration au centre régional de pharmacovigilance des effets indésirables susceptibles d'être dus aux vaccins (à joindre en annexe) :

.....

.....

.....

.....

ANNEXE N°1 : BUDGET PREVISIONNEL 2023

TYPE DE DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
DEPENSES LIEES AU PERSONNEL (rémunérations, charges sociales, formation continue / professionnelle)		FIR / ARS	
→ DONT PERSONNELS SOIGNANTS		CPAM	
→ DONT PERSONNELS NON-SOIGNANTS		Autres	
ACHATS DE VACCINS ET D'AUTRES PRODUITS MEDICAUX (adrénaline, petit matériel, compresses, désinfectants,...)			
DEPENSES POUR LES ACTIONS D'INFORMATION ET DE VACCINATION (achat de matériels, frais d'impression, publications, frais de déplacements, etc.)			
MONTANT TOTAL			

ANNEXE N°2 : BUDGET PREVISIONNEL 2024

TYPE DE DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
DEPENSES LIEES AU PERSONNEL (rémunérations, charges sociales, formation continue / professionnelle)		FIR / ARS	
→ DONT PERSONNELS SOIGNANTS		CPAM	
→ DONT PERSONNELS NON-SOIGNANTS		Autres	
ACHATS DE VACCINS ET D'AUTRES PRODUITS MEDICAUX (adrénaline, petit matériel, compresses, désinfectants,...)			
DEPENSES POUR LES ACTIONS D'INFORMATION ET DE VACCINATION (achat de matériels, frais d'impression, publications, frais de déplacements, etc.)			
MONTANT TOTAL			